

Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne

Du 27 septembre au 1^{er} octobre 2016

REGLEMENT

I. Objet

Les Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne ont pour objectifs de promouvoir et valoriser l'Archéologie et les productions audiovisuelles qui lui sont dédiées et de sensibiliser un large public à ces thématiques. Ces Rencontres assureront la promotion d'œuvres audiovisuelles par :

- la diffusion d'une sélection d'œuvres cinématographiques récentes et respectueuses des données scientifiques, traitant de thèmes de l'Archéologie.
- l'attribution par un jury compétent de prix récompensant les meilleures productions dans différentes catégories mentionnées dans l'article III
- l'organisation de matinées jeunes public et de conférences en soirée.
- La présence d'un stand du livre d'archéologie, avec librairies, éditeurs, revues spécialisées partenaires, et séances de dédicaces par les auteurs présents.

II. Dates, organisation et administration du Festival

Les Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne sont organisées par l'association ARKAM. Cette quatrième édition aura lieu du mardi 27 septembre au samedi 1^{er} octobre 2016, au sein de la Médiathèque du Grand Narbonne et du Théâtre de Narbonne.

ARKAM détermine les orientations des Rencontres, elle a la responsabilité globale de la sélection et de l'admission des films, ainsi que de la constitution du jury.

ARKAM, 27 Bis rue du Bois Rolland 11100 Narbonne. Email : arkam.narbonne@gmail.com

III. Compétition et jurys

1) Thème et cadre

- Tout film récent (produit depuis janvier 2015 pour l'édition 2016), amateur ou professionnel, documentaire, fiction ou animation, de toute durée peut prétendre à être sélectionné aux Rencontres dès lors qu'il traite d'un thème en lien avec l'Archéologie.
- Le Comité de sélection des Rencontres retiendra, parmi les films qui auront été adressés avant la date limite, une sélection de 20 à 30 films qui seront projetés dans le cadre de la compétition officielle.
- Différents trophées récompensent les meilleures réalisations, pour des qualités telles que l'originalité du thème abordé ou de la forme, le ton, l'accessibilité du contenu scientifique, la compréhension, la valeur scientifique, l'humour, l'esthétique, ...
- Ces Prix sont :
 - Le Grand Prix Paul Tournal*
 - Le Prix du Jury*
 - Le prix du public*
 - Le prix des lycéens*

Les spectateurs votent pendant le festival pour le Prix du public. Des bulletins de vote ainsi qu'une urne sont mis à disposition de l'ensemble des spectateurs, leur permettant de noter les films projetés. Le film recevant la meilleure note recevra le Prix du public.

2) Jurys

- Le jury professionnel
- Le jury est composé de 5 membres : spécialistes de l'archéologie, professionnels de l'audiovisuel, journalistes, chercheurs et scientifiques, etc..., choisis par la direction des Rencontres. Ce jury est indépendant et souverain.
- Ce jury choisi au sein de ses membres son Président, chargé de le représenter.
- Ce jury visionne l'ensemble des films mis en compétition, et attribue les deux prix.
- Le jury motive ses décisions dans une délibération rendue publique lors de la soirée de clôture des Rencontres.
- Des mentions spéciales pourront être attribuées à des productions particulièrement dignes d'intérêt.

IV. Participation et inscriptions

- Pour l'édition 2016, les candidatures doivent être adressées avant le **6 mai 2016**
à : *ARKAM, 27 bis rue du Bois Rolland 11100 Narbonne*
Les films envoyés après cette date ne pourront pas prétendre à sélection.
- Les films seront envoyés sur support Bluray de préférence, sur DVD ou fichier numérique HD exclusivement, accompagnés de la fiche d'inscription dûment remplie (une fiche par film). Ces copies restent propriété des Rencontres.
- Peut prétendre à sélection pour les Rencontres tout film récent et en langue française (ou à défaut, doublé ou sous-titré en français pour les versions étrangères) produit depuis le 1^{er} janvier 2015 pour l'édition 2016.
- Un même producteur peut proposer plusieurs films à sélection.
- La participation à d'autres festivals n'exclut pas la sélection d'un film aux Rencontres.
- Les réalisateurs ou les sociétés de production qui auront envoyé un film au Comité d'organisation en vue de son éventuelle sélection, seront informés du résultat de cette sélection par courrier postal ou par courriel au plus tard le 1^{er} juillet 2016.
- **L'inscription aux Rencontres induit acceptation :**
 - de la diffusion libre de droit de l'œuvre dans le cadre de projections à but non commercial pendant les Rencontres.
 - de l'utilisation totale ou partielle de l'œuvre dans le cadre de la promotion des Rencontres.
 - d'éventuelles projections à but non commercial connexes aux Rencontres, notamment la projection des films primés dans les communes du Grand Narbonne durant l'année suivant cette édition.
- Les films retenus pour la sélection officielle pourront afficher à leur générique la mention :
« *Sélectionné aux 4^{ème} Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne* »
- Les films récompensés pourront afficher l'une des mentions suivantes :
« *Primé aux 4^{ème} Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne e* ».
« *Prix (dénomination du prix) des 4^{ème} Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne* ».

V. Engagement

La participation aux Rencontres du Film d'Archéologie du Grand Narbonne, engagée par la signature de la fiche d'inscription vaut pour acceptation sans réserve du présent règlement.